



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

**Nombre de Conseillers : 23  
Présents/Représentés : 22  
Date convocation : 03.07.2020**

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le vendredi 10 juillet 2020, à 18h30 en la salle Ty DOUAR, Mairie, sous la présidence de M. BERNICOT Yves, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : BERNICOT Yves ; LAVOINE Christelle ; HARRAULT Stéphanie ; LE GALL Jean Pierre ; PONDAVEN Raymond ; POCHON Mireille ; MAGUER Alain ; LABBE Sylvie ; BOUGUENNEC Yannick ; ROBERT-ROCHER Lorette ; PORTIER Laurent ; ULVE Morgane ; Cyrille PRAT, MARISCAL Lionel, FLORIOT Jérôme

**ABSENTS EXCUSES** : TURPIN Gwenn ; LE FLOCH Tifen, ULVE Christophe, CABON Vanessa, BUQUEN Muriel, FIAMMINGO Jean-Luc, GUILLOT Antony, COLLINS Leslie

**REPRESENTÉS :**

- TURPIN Gwenn a donné pouvoir à BOUGUENNEC Yannick
- ULVE Christophe a donné pouvoir à HARRAULT Stéphanie
- CABON Vanessa a donné pouvoir à LE GALL Jean-Pierre
- BUQUEN Muriel a donné pouvoir à POCHON Mireille
- FIAMMINGO Jean-Luc a donné pouvoir à LAVOINE Christelle
- GUILLOT Antony a donné pouvoir à BERNICOT Yves
- LE FLOCH Tifen a donné pouvoir à GUILLOT Antony
- COLLINS Leslie a donné pouvoir à MAGUER Alain

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MAGUER Alain

## **COMPTE-RENDU**

### **1- Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu le décret 2014-532 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs dans les départements de la série 2 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 01 juillet 2020, fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2020,

Considérant que le conseil municipal de Rédéné doit élire 7 délégués et 4 suppléants au scrutin de listes, suivant le système de la représentation proportionnelle et suivant l'ordre de présentation sur leur liste respective, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que 1 liste s'est déclarée officiellement candidate à l'élection,

L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste, conformément à l'article L289 du Code électoral, et doit présenter alternativement un candidat de chaque sexe.

Le vote se déroule à bulletin secret sans débat.

Le Maire indique que le bureau est constitué des deux membres du Conseil les plus âgés présent lors du scrutin et des deux plus jeunes (R133 du Code électoral) : PRAT Cyrille, ULVE Morgane, ROBERT-ROCHER Lorette et LE GALL Jean-Pierre.

La liste unique comprend les candidats suivants :

Délégués

BERNICOT Yves,  
LAVOINE Christelle,  
LE GALL Jean-Pierre,  
HARRAULT Stéphanie  
MAGUER Alain  
ROBERT-ROCHER Lorette  
PORTIER Laurent

Suppléants :

FIAMMINGO Jean-Luc  
COLLINS Leslie  
PONDAVEN Raymond  
ULVE Morgane

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence des membres du bureau.

Proclamation des résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>22</b>
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	<b>0</b>
* suffrages exprimés :	<b>22</b>

La liste unique a obtenu : **22 voix**

Sont élus délégués :

BERNICOT Yves,  
LAVOINE Christelle,  
LE GALL Jean-Pierre,  
HARRAULT Stéphanie  
MAGUER Alain  
ROBERT-ROCHER Lorette  
PORTIER Laurent

Sont élus suppléants :

FIAMMINGO Jean-Luc  
COLLINS Leslie  
PONDAVEN Raymond  
ULVE Morgane

Fin de la séance à 18h49.

Fait à REDENE, le 15/07/2020,

Le Secrétaire, Alain MAGUER



Le Maire, Yves BERNICOT

